



**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 FEVRIER 2023 A 19 H 00**

**PRESIDENCE** : M. David DESPAX, maire

**De 19 h 00 jusqu'à 19 h 20 :**

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU conseillère municipale et M. Damien PETIT, conseiller municipal.

**A partir de 19 h 30, lors du début d'exposé du troisième point de l'ordre du jour, à l'arrivée de M. Damien PETIT, conseiller municipal :**

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER ; M. Damien PETIT et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint et Mme Sophie VANNEREAU conseillère municipale.

Date de convocation : 2 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

De 19 h 00 à 19 h 20 :

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de conseillers municipaux votant à l'intégralité des délibérations : 7

A partir de 19 h 20 :

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de conseillers municipaux votant à l'intégralité des délibérations : 8



## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
2. Projet cantine : marché complémentaire pour le lot électricité (chauffage électrique)
3. Projet cantine : choix d'une entreprise pour le lot plomberie, sanitaires, ventilation
4. Projet cantine : demande de subvention au Département (FIC) pour le mobilier et l'aménagement de l'office
5. Travaux de voirie : demandes de subventions à l'Etat (DETR) et au Département (FIC)
6. Projet city-stade : demandes de subventions à l'Etat (DETR et ANS) et à la Région
7. Approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
8. Désignation de délégués au CNAS
9. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022
10. Affectation du résultat
11. Questions diverses

Madame Amandine LOPEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

M. le Maire demande l'accord de l'assemblée pour rajouter à l'ordre du jour l'examen de la demande de l'école pour le financement d'une sortie pédagogique sur deux jours en forêt de Tronçais. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

M. le Maire demande si des membres du conseil municipal ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 qui leur a été transmis.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2 – PROJET CANTINE : MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR LE LOT ELECTRICITE (CHAUFFAGE ELECTRIQUE)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 15 décembre 2022, il a été décidé que compte tenu du changement climatique qui nécessite de réduire la consommation de sources d'énergie fossiles, il a été décidé de changer de stratégie concernant le mode de chauffage de la cantine en construction. Le choix d'une chaudière à gaz a été abandonné au profit d'un chauffage électrique. En conséquence, un chiffrage a été demandé à l'entreprise VOMIERO (Saint Bonnet près Riom), titulaire du lot « électricité ».



Le devis de l'entreprise VOMIERO pour un chauffage avec des radiants en plafond s'élève à la somme de 14.392,53 €. Un marché complémentaire serait donc conclu avec cette entreprise déjà impliquée dans le chantier pour la partie des installations électriques.

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de souscrire à un contrat de maintenance de cette installation de chauffage électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer un marché complémentaire avec l'entreprise VOMIERO pour le chauffage électrique d'un montant de 14.392,53.

### **3 – PROJET CANTINE : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE LOT PLOMBERIE, SANITAIRES, VENTILATION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de la résiliation du marché avec l'entreprise CGA (Aigueperse) et du choix d'un chauffage électrique maintenant relevant du lot « électricité », il a été nécessaire de mettre en concurrence plusieurs entreprises pour le lot « plomberie-sanitaires-ventilation ».

Sur quatre entreprises consultées, seules deux ont remis une offre dans les temps, LDM PLOMBERIE (Varennes sur Morge) et MACHADO FILS (Cébazat). Seulement cette dernière est recevable car l'offre de LDM PLMOBERIE est incomplète, la partie ventilation étant manquante.

L'offre de l'entreprise MACHADO FILS s'élève à la somme de 17.542,81 € H.T.

En conséquence, deux solutions s'offrent à la Commune : soit une autre consultation est faite et l'avancement du chantier est repoussé d'au moins trois semaines, soit le marché est signé avec l'entreprise MACHADO FILS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter l'offre de l'entreprise MACHADO FILS pour le lot « plomberie-sanitaires-ventilation » et autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant de 17.542,81 € H.T.

### **4 – PROJET CANTINE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (FIC) POUR LE MOBILIER ET L'AMENAGEMENT DE L'OFFICE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'aménagement de l'intérieur de la cantine, en termes de mobilier de la salle de restauration et de meubles et matériels pour l'office, n'est pas compris dans les marchés de travaux, ni dans la mission de maîtrise d'œuvre. Il a donc été nécessaire de réfléchir à ces aménagements et de demander des devis.

Ces achats de meubles et matériels pour l'office devraient pouvoir être subventionnés à hauteur de 70 %, 30 % au titre de la DETR attribuée en 2021, et 40 % par le Département si une demande de FIC est déposée avant le 15 mars 2023.

Madame Amandine LOPEZ, deuxième adjointe, qui s'est chargée de cette étude, présente à l'assemblée deux devis établis par la société MAISON PATAY (470, rue Michel Rondet 42153 RIORGES) qui s'établissent comme suit :

-mobilier : .....5.879,88 € H.T.

-équipement de l'office :...8.920,69 € H.T.



Le mobilier comprend des tables réglables en hauteur et des chaises de différentes tailles pour s'adapter aussi bien aux enfants de maternelles qu'aux enfants plus âgés et aux adultes. Pour l'office, sont prévus une plonge et un plan de travail en inox, plusieurs matériels dont notamment un lave-vaisselle professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les devis présentés concernant le mobilier de la future cantine et l'aménagement de l'office d'un montant total de 14.800,57 € H.T. et sollicite une subvention au Département au titre du FIC 2023 (Fonds d'Initiatives Communales) à hauteur de 40%.

## **5 – TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT (DETR) ET AU DEPARTEMENT (FIC)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de séance de Conseil municipal du 2 novembre 2022, il avait été présenté le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 13.037,50 € H.T. pour la réfection du chemin du Pâqueret. Il précise que ces travaux sont éligibles à deux subventions, d'une part de l'Etat, au titre de la DETR, et d'autre part, du Département au titre du FIC.

A noter que pour la DETR, la totalité du coût estimatif des travaux ne sera pas prise en compte par les services préfectoraux qui instruisent la demande de subvention car le curage des fossés d'un coût estimatif de 2.100,00 € H.T. n'est pas éligible. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR à hauteur de 30% sur une base de dépenses de 10.937,00 € H.T., et le FIC à hauteur de 40% sur la totalité des dépenses. Si ces deux subventions sont attribuées à la Commune, au final, la réfection du chemin du Pâqueret aura un coût pour le budget communal de 4.541,25 € H.T.

## **6 – PROJET CITY-STADE : DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT (DETR ET ANS) ET A LA REGION**

M. le Maire expose à l'assemblée que la construction d'un city-stade (terrain multi-sports) est soumise à l'obtention d'un permis d'aménager qui dépend de l'avis donné par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Pour préparer le permis d'aménager en amont, Monsieur le Maire a contacté l'ABF qui se prononcera en fonction du projet d'aménagement paysager. Aussi, une étude paysagère va être demandée.

M. le Maire souligne que les élus chargés de ce projet de city-stade seront vigilants sur les nuisances visuelles et en particulier sonores induites par cette installation sportive. C'est pourquoi, l'aménagement paysager du site par des plantations d'arbres notamment est indispensable pour effacer ces nuisances.

M. le Maire précise par ailleurs que l'emplacement du city-stade sur le terrain de football rue du Stade est identifié dans le zonage du futur PLUiH.

Enfin, M. le Maire note que ce city-stade constitue une parade contre l'éventuelle installation sauvage de personnes de passage.



Le projet pourrait être financé par les fonds propres de la Commune à hauteur de 20% compte tenu de subventions de la part de l'ANS (Agence Nationale du Sport), de l'Etat (DETR) et de la Région.

En effet, dans le contexte des JO de 2024 se déroulant à Paris, le gouvernement a budgétisé un plan d'aides financières « 5000 terrains de sports » ce qui permettrait de bénéficier d'une subvention de l'ANS à hauteur de 60% sur le coût du terrain multi-sports (plate-forme et installation sportive). De plus, l'ensemble du projet avec l'aménagement paysager est éligible à la DETR ainsi qu'au programme Bonus Ruralité de la Région.

M. le Maire soumet à délibération les demandes de subvention à l'ANS et à la DETR sur la base d'un coût estimatif total de l'opération de 118.579,80 € H.T. décomposé comme suit :

-création d'une plate-forme de 29,5 m X 14,5 m :	30.671,80 € H.T.
-terrain multi-sports :	65.957,00 € H.T.
-aménagement paysager :	20.951,00 € H.T.
-frais divers :	1.000,00 € H.T.

La subvention à la Région sera sollicitée ultérieurement en fonction des subventions DETR et NAS obtenues.

Monsieur le Maire insiste enfin sur le fait que le city-stade est encore au stade du projet dans l'attente de l'accord de l'ABF et de l'obtention d'aides au financement. Le coût total de l'opération a été estimé en vue de déposer des dossiers de demandes de subvention mais il peut être revu à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le coût estimatif total du city-stade et sollicite les subventions à l'Etat, à savoir la DETR et la subvention de l'ANS.

## **7 – APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

M. le Maire expose à l'assemblée que conformément à la loi, les conseils municipaux sont invitées à émettre un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2023-2028.

La nouveauté de ce schéma par rapport aux deux précédents, est que maintenant chaque communauté de communes a l'obligation de créer, d'aménager, d'entretenir et de gérer des aires d'accueil permanentes et des aires de grand passage, ainsi que des terrains familiaux locatifs publics (TFLP).

Aussi, la Communauté de Communes Plaine Limagne (CCPL) qui ne dispose pas de TFLP envisage de fermer l'une des deux aires d'accueil situées à Maringues et à Randan pour la transformer en TFLP.

Par ailleurs, trois communes du territoire de Plaine Limagne, Chaptuzat, Montpensier et Thuret ont été identifiées comme étant concernées aux petits passages et auront l'obligation d'affecter un terrain communal permettant l'accueil des petits groupes de gens du voyage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents s'étonne de l'identification de Montpensier comme commune de passage des gens du voyage. Depuis des décennies, il n'a jamais été constaté l'installation de gens du voyage. En outre, il n'existe pas de terrain adéquat à mettre à disposition pour l'accueil de gens du voyage. Le terrain de sports serait certes peut-être



envisageable mais à très court terme, il sera aménagé avec l'installation du city-stade. De plus, la commune ne dispose pas d'infrastructures permettant d'accueillir les gens du voyage dans de bonnes conditions (pas de commerce d'alimentation de proximité, pas de sanitaires...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2023-2028, et refuse de désigner un terrain communal pour l'accueil des petits groupes de passage.

## 8 – DESIGNATION DE DELEGUES AU CNAS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 2 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au Centre National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce pour deux agents communaux. Cette adhésion permettra à ceux-ci de bénéficier de nombreux avantages (réductions sur plusieurs grandes enseignes, sur les places de cinéma, sur les musées... ; octroi de prêt à taux préférentiel ; allocation de rentrée scolaire...etc).

Il y a lieu maintenant de désigner d'une part, deux délégués pour représenter la Commune, un au sein du Conseil municipal (délégué élu) et un au sein du personnel communal (délégué agents), et d'autre part un correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désignent Mme A. LOPEZ, deuxième adjointe, comme délégué élu, Mme Marion MAGNIEZ, agent communal, comme déléguée agents, et Mme E. MORAND, agent communal, comme correspondante.

## 9 – VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### 1 – Compte de gestion 2022 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'adopter le compte de gestion qui est la comptabilité du comptable (Trésor Public). Il présente notamment les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2022 figurant en page 23 du Compte de gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	-26.797,50 €	91.246,83 €	64.449,33 €
Section de fonctionnement	69.347,47 €	47.957,63 €	117.305,10 €
TOTAL	42.549,97 €	139.204,46 €	181.754,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022.



## 2 – Compte administratif 2022 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif qui est la comptabilité de l'ordonnateur (le maire) relative à l'exercice 2022. Il donne la présentation par chapitre qui s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général :	89.149,09 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	114.464,97 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	40.623,00 €
Chapitre 66 Charges financières :	6.467,68 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre :	3.013,78 €

**TOTAL DES DEPENSES** **253.718,52 €**

#### RECETTES

Chapitre 013 Atténuations de charges :	327,22 €
Chapitre 70 Produits des services :	22.751,44 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	177.517,81 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	70.602,71 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	13.879,22 €
Chapitre 76 Produits financiers :	1,44 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels :	16.596,31 €
002 Excédent antérieur reporté 2021 :	69.347,47 €

**TOTAL DES RECETTES** **371.023,62 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### DEPENSES

		Restes à réaliser
Programme cantine :	75.999,30 €	267.529,00 €
Travaux TE 63 :	2.383,62 €	3.990,00 €
Extincteurs :	484,70 €	1.230,00 €
Éléments de cuisine salle polyvalente :	3.259,92 €	
Arbres fruitiers verger :	0,00 €	801,00 €
Matériel informatique pour école :	7.020,00 €	
Matériel divers (aspirateur, tondeuse...)	6.302,19 €	239,00 €
Travaux salle polyvalente suite fissures :	35.406,74 €	
Travaux aménagements de sécurité :	12.090,00 €	12.000,00 €
Enrobé rue des Prieux :	24.756,00 €	
Enrobé rue de la Marcelange et rue de la Barrière :	29.881,20 €	
Remboursement capital emprunt mairie-école :	17.065,10 €	
Opérations d'ordre :	17.577,95 €	
Déficit antérieur reporté 2021 :	26.797,50 €	

**TOTAL DES DEPENSES** **259.024,22 €** **273.789,00 €**



RECETTES		Restes à réaliser
Emprunt :	70.000,00 €	
Subvention Département cantine :	0,00 €	62.368,00 €
Subvention Etat (DETR) cantine :	21.793,00 €	50.850,00 €
Subvention Etat (DSIL) cantine :	17.434,20 €	40.679,00 €
Subvention GROUPAMA extincteurs :	242,35 €	
Subvention Etat numérique école :	2.474,00 €	
Subvention Département voirie :	0,00 €	12.418,00 €
Subvention Etat (DETR) voirie :	0,00 €	7.659,00 €
FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) :	8.168,06 €	
Affectation du résultat :	170.943,00 €	
Taxe d'aménagement :	11.827,21 €	
Opérations d'ordre :	20.591,73 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>323.473,55 €</b>	<b>173.974,00 €</b>

Compte tenu de ces dépenses et de ces recettes, la section de fonctionnement se clôture par un excédent d'un montant de 117.305,10 € et la section d'investissement se clôture par un excédent de 64.449,33 €.

Afin de soumettre le compte administratif au vote et conformément à la réglementation, M. le Maire donne la parole à Madame Bernadette FRANCES, conseillère municipale et doyenne d'âge, qui prend la présidence de l'assemblée. M. le Maire quitte ensuite la salle. Madame Bernadette FRANCES soumet le compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2022.

## 10. AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat consiste à affecter éventuellement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice (n-1) en recettes d'investissement du budget de l'exercice (n). Pour ce faire, il y a lieu de calculer l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice (n) en cumulant le résultat de clôture de cette section de l'exercice (n-1) avec les restes à réaliser de l'exercice (n-1).

Il est à noter que les restes à réaliser sont les dépenses inscrites au budget (n-1) mais pour lesquelles les factures sont reçues sur l'exercice (n), et sont les recettes (subventions généralement) inscrites au budget (n-1) mais perçues sur l'exercice (n).

Concrètement, pour l'exercice 2023 (n), la section d'investissement a un besoin de financement de 35.365,67 €.

Ce besoin de financement se calcule en cumulant le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2022 (n-1) qui s'élève à + 64.449,33 € avec le solde des restes à réaliser de l'exercice 2022 (n-1) qui est déficitaire pour un montant de - 99.815,00 € (différence entre les recettes de 173.974,00 € et les dépenses de 273.789,00 € soit - 99.815,00 €).





Pour combler le besoin de financement de la section d'investissement, il y a donc lieu d'affecter la somme de 35.366,00 € qui est prélevé sur l'excédent de fonctionnement de 2022 d'un montant de 117.305,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de 2022 d'un montant de 117.305,10 € comme suit : la somme de 35.366,00 € est affecté en recettes d'investissement du budget primitif 2023, et la somme de 81.939,10 € est reportée en recettes de fonctionnement 2023.

## 11 – FINANCEMENT DU VOYAGE PEDAGOGIQUE SUR DEUX JOURS EN FORET DE TRONCAIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis plusieurs mois Madame Julie CHARLAT, directrice de l'école travaille sur le projet d'un voyage pédagogique en forêt de Tronçais pour les deux classes de l'école prévu les 25 et 26 mai 2023. Le budget de ce projet qui comprend une nuitée et un ensemble d'activités centrées sur la nature, la découverte du vivant et l'éducation au développement durable s'élève à la somme de 3.887,00 €. L'équipe pédagogique souhaite que la participation financière des familles soit à 30,00 € maximum par enfant (soit 1.260,00 € au total). Il reste donc à financer par des apports extérieurs la somme de 2.627,00 €. Compte tenu d'une subvention de 1.500,00 € versée par l'association de parents d'élèves Générations Montpensier, la somme encore à trouver est de 1.127,00 €. C'est pourquoi, Mme J. CHARLAT en tant que mandataire de la coopérative scolaire sollicite une subvention à la Commune.

La coopérative va faire des actions pour récolter des fonds : tombola, dépôt d'urnes dans les commerces des communes voisines... et va demander des subventions au Département et à la Région.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord sur le versement éventuel d'une subvention par le budget communal à la coopérative scolaire pour financer ce reste à charge.

Des membres du conseil regrettent que la Commune doive se positionner sans connaître le plan de financement global alors que cette même décision conditionne la réalisation du projet, car le voyage ne se fera pas si la participation revenant aux familles est trop élevée. Ils estiment qu'un tel projet doit être davantage anticipé afin d'avoir le recul sur le résultat d'actions de financement, et autres subventions, même s'ils ne remettent pas en question un soutien financier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions, 2 voix contre, 4 voix pour) s'engage à combler le besoin de financement du projet de voyage pédagogique de l'école en forêt de Tronçais les 25 et 26 mai 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 - Plantation de haies :

Le 23 mars, la fédération de chasse en partenariat avec l'école plantera des haies autour de parcelles agricoles, ce, pour favoriser la biodiversité. La participation des élèves sera l'occasion de travailler ce volet pédagogique. 123 plants sont prévus.

### 2 - Chantier participatif du verger :

Les arbres commandés ont été reçus, et le chantier de plantation doit donc démarrer dès le mois de mars en fonctions des dates planifiées par le groupe de volontaires.



3 - Pôle de valorisation des déchets verts :

Le réseau FREDON organiserait une réunion publique le 27 mars, pour présenter le dispositif qui permettrait aux usagers de déposer leurs déchets verts (branchages) qui seront ensuite broyés par les services communaux.

4 - Equipement salle polyvalente :

Un membre du Conseil municipal souhaite savoir s'il est prévu de mettre à disposition de la vaisselle lors de la location de la salle polyvalente. Monsieur le maire confirme que c'est une question déjà envisagée et que la dépense sera prévue au budget 2023. Cet achat permettra de proposer la location de la salle des fêtes avec vaisselle, ce qui est très appréciable pour les usagers et cette mise à disposition pourra certainement éviter l'usage de vaisselle jetable. Il est suggéré aussi la possibilité de proposer la location de vaisselle indépendamment de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Président de séance,  
Le Maire,  
David DESPAX

La secrétaire de séance,  
Amandine LOPEZ